

BVGer E-2367/2019 vom 14. April 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-04-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2367_2019

FR: TAF E-2367/2019 du 14 avril 2020

IT: TAF E-2367/2019 del 14 aprile 2020

Regeste

Exécution du renvoi (délai de recours raccourci)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

Les chiffres 3 et 4 du dispositif de la décision du 9 mai 2019, en tant qu'ils ordonnent l'exécution du renvoi des recourants, sont annulés et la cause renvoyée au SEM pour complément d'instruction et nouvelle décision sur ce point, dans le sens des considérants.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais.

E. 4

Le SEM versera aux recourants le montant de 600 francs à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire des recourants, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.